

## Etats financiers annuels de SICAV

### INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **20 avril 2020**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<b>28 389 461,106</b>	<b>28 887 755,771</b>
Obligations et valeurs assimilées		25 798 348,238	28 800 865,671
Titres OPCVM		2 591 112,868	86 890,100
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>31 062 112,810</b>	<b>23 202 707,377</b>
Placements monétaires	5	13 326 278,437	9 439 747,893
Disponibilités		17 735 834,373	13 762 959,484
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<b>2 391,340</b>	<b>18 559,622</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>59 453 965,256</b>	<b>52 109 022,770</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	58 292,933	59 744,213
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	896 016,123	686 154,899
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>954 309,056</b>	<b>745 899,112</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	54 963 149,272	48 752 721,032
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		403,149	68,707
Sommes distribuables de l'exercice		3 536 103,779	2 610 333,919
<b>ACTIF NET</b>		<b>58 499 656,200</b>	<b>51 363 123,658</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>59 453 965,256</b>	<b>52 109 022,770</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2019	Année 2018
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>1 614 549,203</b>	<b>1 749 095,080</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 614 549,203	1 745 899,535
Revenus des titres OPCVM		-	3 195,545
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<b>1 457 435,034</b>	<b>1 077 430,929</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>3 071 984,237</b>	<b>2 826 526,009</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	<b>(234 253,597)</b>	<b>(252 336,496)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>2 837 730,640</b>	<b>2 574 189,513</b>
<b>Autres charges</b>	13	<b>(83 467,248)</b>	<b>(87 597,278)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 754 263,392</b>	<b>2 486 592,235</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		781 840,387	123 741,684
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>3 536 103,779</b>	<b>2 610 333,919</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(781 840,387)	(123 741,684)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		13 783,945	9 894,514
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	450,119
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>2 768 047,337</b>	<b>2 496 936,868</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2019	Année 2018
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 768 047,337</b>	<b>2 496 936,868</b>
Résultat d'exploitation	2 754 263,392	2 486 592,235
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	13 783,945	9 894,514
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	450,119
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>(1 875 823,272)</b>	<b>(1 610 743,732)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>6 244 308,477</b>	<b>3 005 387,073</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	46 506 580,180	47 000 971,958
- Régularisation des sommes non distribuables	9 113,973	4 812,199
- Régularisation des sommes distribuables	2 091 708,195	1 732 342,745
<b>Rachats</b>		
- Capital	(40 313 881,323)	(43 781 454,542)
- Régularisation des sommes non distribuables	(5 168,535)	(4 557,274)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 044 044,013)	(1 946 728,013)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>7 136 532,542</b>	<b>3 891 580,209</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	51 363 123,658	47 471 543,449
En fin de l'exercice	58 499 656,200	51 363 123,658
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	474 899	443 531
En fin de l'exercice	535 222	474 899
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>109,300</b>	<b>108,156</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>6,14%</b>	<b>5,16%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

La société INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.3-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 28.389.461,106 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
<b><u>Obligations et valeurs assimilées</u></b>				
		<b>24 853 870,000</b>	<b>25 798 348,238</b>	<b>44,10%</b>
<b>Obligations de sociétés</b>				
		<b>22 275 550,000</b>	<b>23 138 951,688</b>	<b>39,55%</b>
AMEN BANK ES 2017	5 000	300 000,000	311 936,000	0,53%
AMEN BANK ES 2009	10 000	333 000,000	336 688,000	0,58%
AMEN BANK ES 2010	10 000	399 700,000	408 724,000	0,70%
AMEN BANK ES 2012	20 000	600 000,000	612 496,000	1,05%
AMEN BANK ES 2016	16 000	640 000,000	644 249,600	1,10%
ATB SUB 2017	30 000	3 000 000,000	3 186 480,000	5,45%
ATL 2013-1 TF	3 000	60 000,000	62 265,600	0,11%
ATL 2013-1 TV	2 000	40 000,000	42 129,600	0,07%
ATL 2015-2 A	10 000	400 000,000	420 384,000	0,72%
ATL 2016-1 A	10 000	400 000,000	412 328,000	0,70%
ATL 2017-1 A	10 000	600 000,000	628 912,000	1,08%
ATL 2017 SUB	2 000	200 000,000	202 659,200	0,35%
ATL 2017-2 B	2 500	200 000,000	213 386,000	0,36%
ATL 2017-2 C	2 500	250 000,000	263 294,000	0,45%
ATL 2018 -1 B	2 500	200 000,000	207 262,000	0,35%
ATL 2019-1 CA	7 000	700 000,000	704 614,400	1,20%
ATTIJARI BANK SUB 2015	15 000	300 000,000	303 060,000	0,52%
ATTIJARI BANK SUB 2017	5 000	300 000,000	310 432,000	0,53%
ATTIJARI LEAS 2016-1	10 000	400 000,000	410 560,000	0,70%
ATTIJARI LEAS 2016-2	5 000	500 000,000	526 080,000	0,90%
ATTIJARI LEAS 2019-1	7 000	700 000,000	732 743,200	1,25%
BH 2009	20 000	768 000,000	768 144,000	1,31%
BH 2016-1	10 000	400 000,000	415 528,000	0,71%
BH 2019-1	5 000	500 000,000	530 064,000	0,91%
BNA 2009	10 000	333 000,000	343 536,000	0,59%
BTE 2010	20 000	200 000,000	203 888,000	0,35%
BTE 2016	5 000	300 000,000	316 592,000	0,54%
BTE 2019-1	6 000	600 000,000	601 092,968	1,03%
BTK 2009 C	5 000	199 850,000	211 338,000	0,36%
CIL 2015/2	15 000	300 000,000	303 156,000	0,52%
CIL 2016/1	12 000	480 000,000	498 096,000	0,85%
CIL 2016-2	17 000	1 020 000,000	1 073 652,000	1,84%
CIL 2017/1	3 000	180 000,000	185 620,800	0,32%
STB SUB 2019-1	10 000	1 000 000,000	1 007 576,000	1,72%
TL SUB 2016	3 000	180 000,000	189 148,800	0,32%

TL 2015-2 A	13 500	540 000,000	566 827,200	0,97%
TL 2015-2 B	5 000	400 000,000	420 532,000	0,72%
TL 2016-1	5 000	400 000,000	418 364,000	0,72%
TL 2017-1	8 000	480 000,000	496 473,600	0,85%
TL 2017-2 B	10 000	1 000 000,000	1 058 768,000	1,81%
TL 2018 SUB A	2 500	250 000,000	269 868,000	0,46%
TL 2018 SUB B	2 500	250 000,000	270 440,000	0,46%
UBCI 2013	3 000	60 000,000	61 917,600	0,11%
UIB 2009/1 B	20 000	666 000,000	679 456,000	1,16%
UIB 2011/1 A	15 500	310 000,000	317 539,200	0,54%
UIB SUB 2016	15 600	936 000,000	990 649,920	1,69%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>2 578 320,000</b>	<b>2 659 396,550</b>	<b>4,55%</b>
BTA 6,9-05/2022 15 ANS	600	664 320,000	634 582,446	1,08%
BTA 5,6-08/2022 12 ANS	1 000	959 000,000	999 786,857	1,71%
BTA 6-02/2022 12 ANS	1 000	955 000,000	1 025 027,247	1,75%
<b>Titre OPCVM</b>		<b>2 586 971,140</b>	<b>2 591 112,868</b>	<b>4,43%</b>
FINA O SICAV	835	87 113,752	91 255,480	0,16%
FCP BNA CAPITALISATION	15 967	2 499 857,388	2 499 857,388	4,27%
<b>Total</b>		<b>27 440 841,140</b>	<b>28 389 461,106</b>	<b>48,53%</b>
<b>Total par rapport au total des actifs</b>			<b>47,75%</b>	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2019 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2018</b>	<b>27 877 692,252</b>	<b>1 016 167,046</b>	<b>(6 103,527)</b>	<b>28 887 755,771</b>	<b>-</b>
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Obligations de sociétés	3 500 000,000			3 500 000,000	
Titres OPCVM	2 499 857,388			2 499 857,388	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Annuités obligations de sociétés	(6 436 708,500)			(6 436 708,500)	
<b>* Variations des plus ou moins values latentes</b>					
Titres OPCVM			4 365,380	4 365,380	
Bon du trésor assimilables			9 418,565	9 418,565	
<b>* Variations des intérêts courus</b>		(75 227,498)		(75 227,498)	
<b>Soldes au 31 décembre 2019</b>	<b>27 440 841,140</b>	<b>940 939,548</b>	<b>7 680,418</b>	<b>28 389 461,106</b>	<b>-</b>

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 13.326.278,437, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
<b><u>Certificats de dépôt</u></b>	<b>13 211 221,509</b>	<b>13 326 278,437</b>	<b>22,78%</b>
Certificat de dépôt BH au 13/03/2020 à 12,10% 80 jours	1 958 104,306	1 962 707,716	3,36%
Certificat de dépôt BNA au 21/01/2020 à 11,50% 30 jours	496 203,054	497 334,548	0,85%
Certificat de dépôt BNA au 02/02/2020 à 10,80% 60 jours	1 971 709,234	1 984 315,279	3,39%
Certificat de dépôt BNA au 15/03/2020 à 12,30% 90 jours	1 952 267,766	1 960 024,375	3,35%
Certificat de dépôt BTE au 22/01/2020 à 10,81% 70 jours	1 475 295,932	1 492 480,417	2,55%
Certificat de dépôt BTE au 03/03/2020 à 11,30% 90 jours	1 467 031,364	1 477 092,473	2,52%
Certificat de dépôt BTE au 27/03/2020 à 12% 100 jours	974 193,548	977 705,767	1,67%
Certificat de dépôt ENDA au 27/01/2020 à 12% 180 jours	954 716,981	993 126,239	1,70%
Certificat de dépôt UIB au 30/01/2020 à 9,81% 90 jours	980 849,662	993 727,568	1,70%
Certificat de dépôt UIB au 27/02/2020 à 9,81% 90 jours	980 849,662	987 764,055	1,69%
<b>TOTAL</b>	<b>13 211 221,509</b>	<b>13 326 278,437</b>	<b>22,78%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>			<b>22,41%</b>

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Ce poste présente au 31 décembre 2019 un solde de D : 2.391,340 contre un solde de D : 18.559,622 à la même date de l'exercice 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Intérêts à recevoir sur compte de dépôt	-	16 168,282
Autres	2 391,340	2 391,340
<b>Total</b>	<b><u>2 391,340</u></b>	<b><u>18 559,622</u></b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 58.292,933 contre D : 59.744,213 au 31/12/2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Gestionnaire	58 292,933	59 744,213
<b>Total</b>	<b><u>58 292,933</u></b>	<b><u>59 744,213</u></b>



**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 896.016,123 contre un solde de D : 686.154,899 au 31/12/2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance du CMF	4 219,037	4 021,331
Dividendes à payer	857 370,902	649 207,387
Commissaire aux comptes	18 200,000	18 200,000
Rémunération Président du Conseil	823,529	823,529
Jetons de présence	13 200,000	13 200,000
Retenue à la source	1 602,655	52,952
TCL	600,000	600,000
Autres	-	49,700
<b>Total</b>	<b>896 016,123</b>	<b>686 154,899</b>

**Note 9 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

**Capital au 31-12-2018**

Montant	48 752 721,032
Nombre de titres	474 899
Nombre d'actionnaires	856

**Souscriptions réalisées**

Montant	46 506 580,180
Nombre de titres émis	453 020
Nombre d'actionnaires nouveaux	262

**Rachats effectués**

Montant	(40 313 881,323)
Nombre de titres rachetés	(392 697)
Nombre d'actionnaires sortants	(153)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	13 783,945
Régularisation des sommes non distribuables	3 945,438

**Capital au 31-12-2019**

Montant	54 963 149,272
Nombre de titres	535 222
Nombre d'actionnaires	965

**Note 10 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 1.614.549,203, contre D : 1.749.095,080 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<b>Année 2019</b>	<b>Année 2018</b>
<b><u>Revenus des obligations</u></b>	<b><u>1 488 628,896</u></b>	<b><u>1 619 979,448</u></b>
- Intérêts	1 488 628,896	1 619 979,448
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>	<b><u>125 920,307</u></b>	<b><u>125 920,087</u></b>
- Intérêts des BTA	125 920,307	125 920,087
<b><u>Revenus des titres OPCVM</u></b>	-	<b><u>3 195,545</u></b>
- Dividendes	-	3 195,545
<b>TOTAL</b>	<b>1 614 549,203</b>	<b>1 749 095,080</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 1.457.435,034, contre D : 1.077.430,929 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<b>Année 2019</b>	<b>Année 2018</b>
Intérêts des dépôts à vue	724 975,189	691 734,882
Intérêts des certificats de dépôts	732 459,845	385 696,047
<b>TOTAL</b>	<b>1 457 435,034</b>	<b>1 077 430,929</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 234.253,597, contre D : 252.336,496 au 31/12/2018, et se détaille ainsi :

	<b>Année 2019</b>	<b>Année 2018</b>
Rémunération du gestionnaire	224 253,597	242 336,496
Rémunération du dépositaire	10 000,000	10 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>234 253,597</b>	<b>252 336,496</b>

**Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2019 à D : 83.467,248, contre D : 87.597,278 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	<b>Année 2019</b>	<b>Année 2018</b>
Redevance du CMF	44 849,235	48 465,742
Commissaire aux comptes	18 343,032	21 647,075
Rémunération Président du Conseil	4 235,292	4 235,292
Jetons de présence	7 200,000	7 200,000
TCL	6 525,115	5 788,405
Autres	2 314,574	260,764
<b>TOTAL</b>	<b>83 467,248</b>	<b>87 597,278</b>

**Note 14 : Autres informations****14.1. Données par action et ratios pertinents**

<b><u>Données par action</u></b>	<b><u>2019</u></b>	<b><u>2018</u></b>	<b><u>2017</u></b>	<b><u>2016</u></b>	<b><u>2015</u></b>
Revenus des placements	5,740	5,952	5,098	4,293	4,723
Charges de gestion des placements	(0,438)	(0,531)	(0,525)	(0,485)	(0,540)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>5,302</b>	<b>5,420</b>	<b>4,573</b>	<b>3,807</b>	<b>4,183</b>
Autres charges	(0,156)	(0,184)	(0,177)	(0,160)	(0,196)
Contribution conjoncturelle	-	-	(0,238)	-	-
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>5,146</b>	<b>5,236</b>	<b>4,158</b>	<b>3,647</b>	<b>3,988</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	1,461	0,261	0,236	0,554	0,209
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>6,607</b>	<b>5,497</b>	<b>4,394</b>	<b>4,201</b>	<b>4,196</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,026	0,021	0,034	(0,014)	(0,022)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,001	(0,023)	-	-
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<b>0,026</b>	<b>0,022</b>	<b>0,012</b>	<b>(0,014)</b>	<b>(0,022)</b>

<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>5,172</b>	<b>5,258</b>	<b>4,170</b>	<b>3,633</b>	<b>3,966</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,026</b>	<b>0,022</b>	<b>0,012</b>	<b>(0,014)</b>	<b>(0,022)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,007	0,001	0,000	(0,004)	(0,001)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,033</b>	<b>0,023</b>	<b>0,012</b>	<b>(0,018)</b>	<b>(0,023)</b>
Distribution de dividende	5,496	4,394	4,201	4,198	4,044
Valeur liquidative	109,300	108,156	107,031	106,826	106,842

#### **Ratios de gestion des placements**

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,40%	0,49%	0,49%	0,45%	0,51%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,17%	0,17%	0,15%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,08%	5,11%	4,33%	3,93%	3,93%

#### **14.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

##### **Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

##### **Rémunération du dépositaire :**

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

**I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE – SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 59.453.965, un actif net de D : 58.499.656 et un bénéfice de D : 2.768.047.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Paragraphes d'observation***

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice 47,75% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 52,25% du total des actifs, dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 29,83% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 6 mars 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre Conseil d'Administration réuni le 04 Avril 2019 a renouvelé le mandat de Madame Moufida HAMZA en qualité de Président du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration réuni le 29 mars 2013, a fixé sa rémunération mensuelle nette à D : 300.

La charge constatée à ce titre s'est élevée en 2019, à D : 4.235.

Par ailleurs, et de notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'autres opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 6 mars 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**